

EN DÉCHÈTERIES AUSSI, JE TRIE !

Mis en ligne le 14 septembre 2020

« Ça va à la déchèterie » ne signifie pas que ce qui est en déchèterie n'est pas recyclé, bien au contraire ! mais pour être recyclés, les déchets que vous apportez en déchèteries doivent d'abord être bien triés.

Une fois déposés dans la benne dédiée, les « déchets » partent directement dans leur filière de recyclage. Ainsi les déchets verts se recyclent et deviennent du compost pour les cultures, les cartons redeviennent du carton. Pour l'Amiante* pour préserver votre santé et celle du personnel vous devez préalablement avoir emballé vos déchets dans du film étirable type « film à palettes » disponible en magasins de bricolage.

*Uniquement l'amiante lié à un matériau inerte : amiante-ciment, tuyaux, canalisations,

Plus d'infos ? contactez le Service de Prévention et Gestion des Déchets 02 28 02 28 10 ou par mail dechets@cceg.fr - www.cceg.fr

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00